

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

DE LA COMMUNE DE CLAMEREY

Le 13/09/2021 à 19 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Eric DEMOURON, maire, dans le lieu habituel de leur séance, sur convocation du 06/09/2021

Étaient présents : BORNOT Sandrine, COQUILLON Yves, DELOGE Sylvie, DEMOURON Eric, GUILLER Amaury LAUREAU Alain, MARTIN François, PERRIER Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : LAURENCON Benoit, MILLOT Agnès, PICARD Hervé (pouvoir à E.DEMOURON)

Mme Sandrine BORNOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- **afférents au conseil : 11**

- **en exercice : 11**

- **ayant pris part à la délibération : 9 (dont 1 pouvoir)**

Début de séance : 19h00

Monsieur le Maire demande l'ajout de 1 point à l'ordre du jour : Adoption de la nomenclature M57 L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité les comptes-rendus du 13/05/2021 et 30/07/2021

DECISION POUR LA RESTITUTION OU NON DE LA CAUTION LOGEMENT PRESBYTERE

Le locataire a quitté le logement et l'état des lieux a été effectué. En accord avec Monsieur Bourguet et ses enfants, le Conseil Municipal décide de ne pas restituer la caution.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE, PRESTATIONS INFORMATIQUE ET DÉMATÉRIALISATION DES ACTES DESTINÉS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil municipal DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et à la trésorerie, AUTORISE Monsieur le maire à signer électroniquement les actes télétransmis,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission de tous les actes réglementaires et budgétaires (*délibérations, arrêtés, budgets et décisions modificatives...*) soumis à l'obligation de transmission, pour la mise en œuvre du programme ACTES, ainsi que les avenants à venir, DONNE son accord pour que Monsieur le maire signe :

* le contrat de souscription entre la Commune et le prestataire de service de certificat électronique,

*le contrat de souscription entre la Commune et le tiers de télétransmission,

*le contrat de souscription pour l'intégration CHORUS dans le logiciel

* le contrat de souscription pour les prestations de passage à la DSN et la reprise de l'actif de la trésorerie dans le cadre du passage à la M57

TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que le projet des travaux de l'école pourrait concerner une extension et une rénovation globale. Un diagnostic thermique est en cours de réalisation par le SICECO. Monsieur le Maire propose de délibérer sur le projet global. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de lancer le projet des travaux de l'école, **CHARGE** le maire de rechercher et déposer les demandes de subventions nécessaires quand une enveloppe financière aura été définie, **CHARGE** le maire de lancer les consultations nécessaires aux études

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2021 /GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINTS D'INFORMATION

- La voirie à Lédavrée va être engagée fin septembre.
- Projet frayère à brochets : courant octobre
- Point d'apport volontaire : le sol doit être aménagé et stabilisé
- Calvaire : la base de la croix est fissurée, nécessite une intervention pour être sécurisée
- Abattage d'arbres : les épicéas à la sortie de Clamerey et les frênes à Saucy seront abattus. Des devis sont présentés, le Conseil municipal choisit l'entreprise Boussard pour effectuer ces abattages pour un montant de 2900,00€HT
- Bâche à incendie à Saucy : Avec la crise sanitaire, le prix de certaines matières premières a augmenté dû au manque de celles-ci. Ce qui engendre une augmentation de 270€ sur le devis initial pour l'aménagement. Le maire demandera une négociation de tarif.
- Projet verger conservatoire : le Conseil est favorable à ce projet et des devis seront demandés.
- Alain Picard l'agent d'entretien des espaces verts, part en retraite au 1^{er} octobre. La commune réfléchit à engager un nouveau prestataire de service plutôt qu'une mutualisation avec d'autres communes.
- Un camion pizza vient tous les samedis soir à Clamerey à partir de 17h30
- Godard assainissement : Un groupement de commande pour les vidanges de fosses est possible. Les appeler directement pour connaître leurs dates de passages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30



Fait à Clamerey,
le 20 septembre 2021
Le maire, Eric DEMOURON